

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 137 (2011)
Heft: 20: Jeux d'enfants

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ALCHIMIE DU QUOTIDIEN

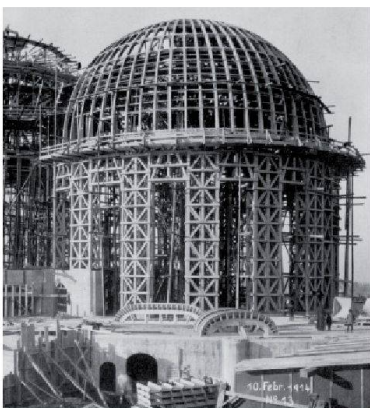
Exposition « Rudolf Steiner –
L'alchimie du quotidien »
Musée Vitra, Weil am Rhein (D)
15 octobre 2011 – 1^{er} mai 2012
<www.design-museum.de>

Le musée Vitra Design présente pour le 150^e anniversaire de la naissance de Rudolf Steiner, une grande rétrospective. Célèbre pour sa philosophie imprégnée de Nietzsche et de mystique chrétienne, fondateur des écoles Waldorf, du mouvement anthroposophique et de l'agriculture biodynamique, Rudolf Steiner est un réformateur influent mais aussi contesté.

Proche de Mondrian et de Kandinsky, son mysticisme a laissé sa trace dans l'évolution de la pensée moderne au 20^e siècle.

Profitant de sa proximité avec le Goetheanum, son chef d'œuvre architectural, le musée Vitra Design a conçu un programme varié avec des excursions des débats, des conférences et des concerts.

CC



LE PRIX DE DYNAMIQUE DES STRUCTURES DÉCERNÉ À PETER G. TROMBIK

Peter G. Trombik, ingénieur diplômé EPF, reçoit le prix 2011 d'innovation en dynamique des structures décerné par la Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique. Peter G. Trombik, propriétaire du bureau Trombik Ingenieure AG à Zurich, est un expert reconnu au plan international dans le domaine de l'appui et des fondations de grosses machines. Il gagne ce prix de 5 000 francs « en reconnaissance de mérites exceptionnels dans la mise au point de solutions relevant de la dynamique des structures, applicables pratiquement aux fondations de machines, secousses sismiques et appuis élastiques de toute nature ».

Le prix d'innovation en dynamique des structures, décerné tous les deux ou trois ans, est attribué à des personnes qui se sont distinguées par des prestations et des innovations exceptionnelles en dynamique des structures. Il récompense des développements originaux et durables dans le domaine scientifique, technique, juridique ou politique.

RED

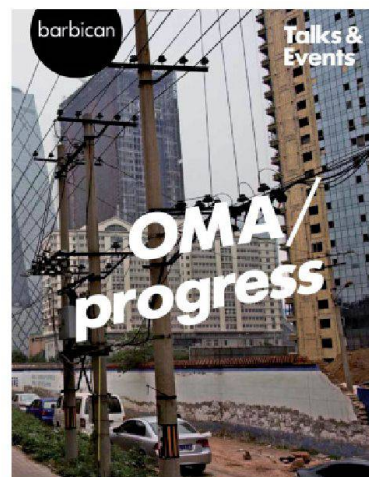
EXPOSITION OMA/ PROGRESS AU BARBICAN DE LONDRES

Exposition « OMA/Progress »
Barbican Art Gallery, Londres
6 octobre 2011 – 19 février 2012
<www.barbican.org.uk>

Cet automne le Barbican accueille une rétrospective des travaux de l'Office for Metropolitan Architecture (OMA). Co-fondée en 1975 par Rem Koolhaas et sept autres partenaires, l'agence OMA est célèbre pour ses idées audacieuses et originales en matière d'architecture, d'ingénierie et de culture.

L'exposition est mise en scène par le collectif belge Rotor, concepteur du mémorable pavillon de la Belgique lors de la biennale internationale d'architecture à Venise en 2010. Le résultat est une sélection de matériel provenant d'archives des 35 dernières années du bureau OMA à travers le globe.

LW



RÉORIENTATION DE LA NORMALISATION

Selon l'énoncé figurant dans la politique de normalisation de la SIA « Les normes sont élaborées paritairement par des concepteurs, des mandants (maîtres de l'ouvrage), des entreprises, des fournisseurs et des autorités en incluant les Hautes écoles. » Cette disposition est censée assurer la plus large acceptation possible à la collection des normes. Dans les faits toutefois, la composition des commissions responsables de l'élaboration des normes et des règlements SIA fait l'objet de débats récurrents au sein de la direction. C'est pourquoi, lors de son séminaire de janvier 2011, cette dernière a chargé le comité directeur Normes et Règlements de réfléchir à la notion de parité au sein de la SIA et d'en proposer une définition. Avec les réflexions portant sur une réorganisation du domaine, cette précision était à l'ordre du jour du séminaire qui a réuni la direction le 26 août 2011.

Renforcement de la SIA

Bien que l'exigence de parité doive en principe éviter que des organes deviennent l'otage de majorités ou que des avis minoritaires se trouvent exclus par la formation de majorités simples, beaucoup de membres de la direction ne se montrent guère satisfaits des rapports de force à l'œuvre dans nombre de commissions de normes ou de règlements. Ils semblent craindre que la SIA ne s'y voie dépossédée de son rôle essentiel. Dans l'idéal, les concepteurs et conceptrices qui siègent dans des commissions devraient selon eux être membres de la SIA et travailler dans un bureau affilié à la Société. Deux conditions qui ne sont pas expressément définies comme obligatoires dans l'actuelle politique de normalisation. Il n'est ainsi nullement exclu qu'au sein d'une com-

mission, les intérêts de la branche des études soient défendus par des collaborateurs du service planification d'une administration ou du département immobilier d'une grande banque. Dans le pire des cas, la position de la SIA n'est ainsi même plus représentée au sein d'une commission. Si la direction est prête à quelques concessions en ce qui concerne les normes techniques, elle attache en revanche une grande importance à ce que les membres élus dans les commissions des règlements adhèrent pleinement aux valeurs de la SIA qui porte la responsabilité de ses normes et règlements.

Séparation des normes et des règlements

Le projet envisage aussi une différenciation entre normes et règlements. Le comité propose de modifier la structure en place au profit d'une claire séparation entre le domaine des normes techniques et celui des règlements. L'actuelle commission centrale des normes et règlements (ZNO/CNR) serait remplacée par une commission centrale des normes (ZNK/CCN), à côté de la commission centrale des règlements existante (ZOK/CCR). Toutes deux seraient directement subordonnées à la direction. A l'instar de l'organigramme en place pour les normes techniques, la CCN chapeauterait également des commissions sectorielles responsables de domaines de réglementation spécifiques, comme les contrats d'entreprise, les prestations ou la passation des marchés. La proposition prévoit aussi que les présidents de la CCN et de la CNR siègent tous deux au sein de la direction. Enfin, le comité directeur Normes et Règlements serait lui-même transformé en une commission spécialisée chargée de conseiller la direction sur le plan stratégique. Si le projet de séparer les normes techniques des règlements semble acquis au

sein de la direction, on tient cependant à conserver une politique faitière intégrant les deux domaines. La question s'est donc posée d'adapter plutôt la nomenclature actuelle, pour remplacer les termes « normes » et « règlements » par ceux de « normes techniques » et « normes contractuelles ».

Des critiques ont également été exprimées sur le rôle dévolu à la commission de conseil stratégique censée remplacer le comité directeur Normes et Règlements, dans la mesure où cela compliquerait les procédures et mettrait la direction dans une position délicate entre ladite commission stratégique et la CCN, respectivement la CCR. La direction a par ailleurs jugé trop élevé le nombre de membres proposés pour cette nouvelle commission. Enfin, l'attribution automatique de sièges aux présidents de la CCN et de la CNR au sein de la direction suscite aussi des doutes. Comme cela a en effet été envisagé dans le cadre de la refonte générale de l'organisation de la SIA, si les présidents des quatre groupes professionnels sont aussi appelés à devenir membres de la direction, huit des treize sièges que celle-ci peut compter seraient (avec le président de la SIA, les présidents CCN et CNR et le président de la commission de la formation) de fait déjà occupés. Pour certains membres de la direction, la marge de manœuvre restante pour la composition de l'organe exécutif faitier de la SIA s'en trouverait exagérément réduite.

Le comité directeur Normes et Règlements a maintenant la difficile tâche d'intégrer les remarques émises, d'en débattre avec les organes concernés et notamment la CCR, puis de retravailler son projet en vue des prochaines séances de direction.

Thomas Müller,
responsable communication SIA